lui donnait des instructions très détaillées sur sa mission. Le général Cavaignac a donné lecture à l'Assemblée de ces instructions. Elles se réduisent à ces deux points essentiels : M. de Corcelles a pour mission d'assurer la liberté du Pape et le respect de sa personne; il ne doit intervenir, à aucun titre, dans aucune des questions politiques qui s'agitent à Rome. Ces instructions insistent avec beaucoup de soin sur l'un et l'autre point.

Les voici :

« Monsieur et cher collègue, vous connaissez les déplorables événements qui se sont passés dans la ville de Rome, et qui ont réduit le Saint-Père à une sorte de captivité.

« En présence de ces événements, le gouvernement de la République vient de décider que quatre frégates à vapeur, portant à leur bord une brigade de 3,500 hommes, seraient dirigées sur Civita-Vecchia.

« Il a décidé également que vous vous rendriez à Rome en qualité d'envoyé extraordinaire. Votre mission a pour but d'intervenir, au nom de la République française, pour faire rendre à S. S. sa liberté personnelle, si Elle en a été privée.

« Si même il entrait dans son intention, vu les circonstances actuelles, de se retirer momentanément de territoire de la République, vous assurerez, autant qu'il sera en vous, la réalisation de ce vœu, et vous assurerez au Pape qu'il trouvera au sein de la nation française un accueil digne de lui et digne aussi des vertus dont il a donné tant de preuves.

« Vous n'êtes autorisé à intervenir dans aucune des questions politiques qui agitent Rome.

« Il appartiens à l'Assemblée Nationale seule de décider la part qu'elle voudra faire prendre à la République dans les mesures qui devront concourir au rétablissement d'une situation régulière dans les Etats de l'Eglise. Pour le moment, vous avez, au nom du gouvernement qui vous envoie, et qui en cela reste dans la limite des pouvoirs qui lui ont été conférés, à assurer la liberté et le respect de la personne du Pape.

« A votre arrivée devant Civita-Vecchia, vous débarquerez de votre personne pour vous rendre auprès de M. d'Harcourt, avec lequel vous aurez à vous entendre, pour agir ensuite conjointement, dans la ligne qui vous est tracée par le gouvernement. Vous ne ferez débarquer les troupes mises à votre disposition que dans le cas où, soit à Civita-Vecchia même, soit dans un rayon extérieur proportionné à leur effectif, elles pourraient concourir à assurer le succès de votre mission. Des mesures sont prises pour renforcer cette brigade si cela devenait nécessaire, et vous recevrez sans doute des instructions ultérieures plus développées, si l'Assemblée Nationale le jugeait convenable.

« Je ne saurais trop insister pour vous faire comprendre que votre mission n'a et ne peut avoir, pour le moment, d'autre but que d'assurer la sûreté personnel e du Saint-Père, et, dans un cas extrême, la retraite momentanée sur le territoire de la République. Vous devez vous en déclarer hautement que vous n'avez à intervenir à aucun titre dans les dissentiments qui séparent aujourd'hui le Saint-Père du peuple qui gouverne. Ce n'est pas la République, mais par un contraire, c'est une vieille tradition pour la nation française, se porte au secours du Pape; elle ne pense pas à notre chose. Votre mission est délicate, elle exige une grande sûreté de vues et d'appréciation, le gouvernement de la République a pleine confiance dans les sentiments qui vont vous diriger.

« Je dois insister aussi sur l'emploi que vous pouvez avoir à faire des troupes qui sont confiées à votre direction supérieure. Le droit que nous ne doit être opéré qu'autant que, dans le rayon très court où il leur sera possible d'agir, elles pourraient concourir au succès de votre mission. Il n'est pas sûre que d'exposer les étrangers de Turin, c'est-à-dire ceux des Lombards qui seront le plus ingouvernables.

« La marche du ministère piémontais est vraiment inconcevable : il semble vouloir la guerre; il fait même plus que de démonstrations, il fait des levées, il appelle, avant l'âge, les jeunes soldats sous les drapeaux; il parle d'indépendance, de liberté italienne, il exalte ainsi le peuple, il le prépare à la guerre, il l'arme, il l'exerce, il ne veut pas la guerre! Cette déception pourra-t-elle durer longtemps? Les maux, les souffrances inséparables de l'hiver ne feront-ils pas éclater quelque catastrophe? Le ministère en jouant avec l'enthousiasme populaire, joue avec une arme dangereuse; elle pourrait éclater dans ses mains.

« On vient de procéder à l'emprunt forcé de 100 millions : mais c'est à qui évitera d'y contribuer. Tout ceci nous présage des événement. »

Pendant que la chambre des représentans discutait dans les journées des 18, 19 et 20 la loi sur la sécurité publique, des démonstrations tumultueuses ont eu lieu trois soirs consécutifs sur la place du château à Turin. Une fonle de peuple criait : Vive la guerre! Abas les ministres! Mort aux ministres! Mort aux députés! La foule s'est toujours séparée, sans qu'il se soit engagé une lutte sérieuse entre elle et la force armée.

Un bruit étrange circulait à Turin; on disait que la noblesse y tramait une conjuration dans le but d'assassiner le roi.

Il paraît que la contribution extraordinaire de cent millions de francs décrétée par le maréchal Radetzki était à prélever sur les riches lombards, ne recevra pas d'exécution. Le commandant de la place de Milan, M. le comte Montecuccoli, l'a déjà fait comprendre confidentiellement à quelques personnes qui seraient les victimes de cette mesure. Quelques gouverneurs de provinces, celui de Vérone, par exemple, n'ont pas même fait publier le décret en question.

GRANDS ÉVÉNEMENS A ROME.

Des événemens à jamais regrettables, et dont la portée pour la paix et l'avenir de l'Europe ne sauraient encore se calculer, ont eu lieu à Rome dans la journée du 16.

L'assassinat du comte Rossi, le 15, à une heure, au moment où il entrait à la chambre des députés, était probablement le résultat d'un complot tramé par le parti démagogique. La facilité qu'a eue le meurtrier de s'échapper est une preuve qu'il était environné de complices.

Quoi qu'il en soit, à la suite de cet assassinat, des rassemblements se formèrent sur tous les points et ne tardèrent pas à se porter sur la place du Quirinal, autour du palais habité par le Pape. Arrivés là, les chefs de l'émeute voulurent imposer à Pie IX des conditions auxquelles il refusa de souscrire. Ces conditions étaient : 1° proclamation du principe de la nationalité italienne; 2° convocation d'une assemblée constituante et adhésion au projet de l'acte fédératif; 3° adhésion à la délibération de chambre des députés concernant la guerre d'indépendance; 4° enfin, adoption entière du programme formulé le 5 juin par Mamiani.

Le refus du Pape ne fut pas plustôt connu qu'on essaya de forcer le palais Quirinal. Les Suisses, qui y étaient de garde, commencèrent à s'y barricader; mais enfin, se voyant sur le point d'être forcés, ils firent usage de leurs armes. L'émeute devint alors une révolution; il semble qu'elle n'attendait que ce signal pour cela. La garde civique la troupe de ligne et les carabiniers eux-mêmes se rangèrent du côté du peuple et attaquèrent vigoureusement le palais. Les Suisses se défendirent vaillamment.

Une vive fusillade durait depuis trois heures, lorsque la garde civique braqua des pièces de canon contre le Quirinal. Le secrétaire de S. S., Monsignor Palma venait d'être tué. En même temps, on faisait savoir au Pape que s'il ne souscrivait pas à l'instant même aux conditions qui lui étaient imposées, il serait seul épargné lors de la prise du château, et que toutes les personnes qui s'y trouvaient seraient impitoyablement massacrées.

C'est alors que Pie IX a cédé.

Le 25, le Pape, après avoir bu le calice de l'amertume jusqu'à la lie, a quitté Rome et s'est refugié à Gaëte dans le royaume de Naples, où le roi Ferdinand ne cesse, depuis l'arrivée de S.S., de lui prodiguer les soins et les hommages les plus empressés.

Le 20, les cardinaux Bercetti, Lambruschini, Ferretti, Soglia, Vannicelli, Gazzoli, Patrizi, Spinosa et Morichini avaient quittés Rome.

Dès que la fuite de Pie IX a été connue à Rome, les nouveaux ministres ont adressé au peuple la proclamation suivante :

« Le pape, poussé par de funestes conseils, a quitté Rome cette nuit. Dans un moment aussi solennel le ministère ne saurait pas rester dans les dispositions qui lui imposent le salut de la patrie et la confiance qui lui a été accordée par le peuple.

« Toutes les dispositions sont prises pour le maintien de l'ordre et pour sauvegarder la vie et les intérêts des citoyens.

« Une commission va être immédiatement constituée en permanence, pour punir, avec toute la rigueur des lois, quiconque osera attenter à l'ordre public ou à la vie des citoyens.

« Toutes les troupes et toutes les gardes nationales se tiendront en armes dans leurs quartiers respectifs, prêtes à accourir au premier ordre.

« Le ministère, qui a la chambre des représentants et un sénat romain, prendra désormais toutes les mesures que lui commanderont les circonstances.

« Romains, fiez-vous à nous! Restez dignes du nom que vous portez, et répondez par la grandeur d'âme aux calomnies de vos ennemis!

« Rome, 25 novembre 1848.

» C. E. Mezzanelli, président,
» Gius Galletti, Gius Venati,
» Sterbini, P. Campello, G.
» B. Sereni. »

AFFAIRES SICULO-NAPOLITAINES.

On écrit de Rome, le 25 novembre, au *Monitore Toscano*:

« Avant-hier est arrivé ici M. Temple; dans la soirée il a reçu la visite du P. Ventura. M. Temple porte à Naples l'*ultimatum* de l'Angleterre et de la France sur la question siculo-napolitaine. Les articles sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux projetés par lord Minto. Voici les plus importants : 1. La Sicile aura une administration séparée de celle de Naples. — 2. Une constitution propre. — 3. Une armée de terre et de mer indigène. — 4. La couronne de Sicile sera unie à celle de Naples. — 5. Si l'une ou l'autre des deux puissances refuse l'*ultimatum*, la médiation sera retirée, et la question sera résolue par l'épée, en présence de la stricte neutralité de la France et de l'Angleterre. Tout cela est officiel. »

TOSCANE.

Les relations diplomatiques entre le gouvernement toscan et celui de Naples viennent d'être interrompues, par suite du refus du gouvernement grand-ducal, de rétracter certaines déclarations insérées dans le N° 8 du *Monitore* et de faire enlever les armes siciliennes placées sur la partie extérieure de l'habitation du commissaire Gemelli. Le ministre napolitain, à Florence, le comte Grifeo, a reçu ses passeports, et le ministre Lengoni ainsi que l'envoyé extraordinaire Griffoli, ont reçu l'ordre de quitter Naples pour retourner en Toscane.

La plus grande agitation règne en Toscane, à l'occasion des élections qui, selon toute apparence, pourraient bien n'être pas tout-à-fait favorables au ministère radical actuel.

PAYS-BAS.

Un changement ministériel vient d'avoir lieu à La Haye :

Sont nommés :

Ministre de la marine, le vice-amiral Ruk;

Ministre de justice, M. D. Donker-Curtius;

Ministre des affaires étrangères, M. Lightenveld;

Ministre de l'intérieur, M. de Kempenaer;

Ministre de la guerre, M. le général Voet;

Ministre des finances, M. Van Bosse;

Ministre du culte réformé, M. le baron Heemstra;

Ministre des colonies, M. G. L. Baud, ancien directeur de culture à Java.

M. Lightenveld reste chargé *ad interim* des affaires du culte catholique.

DERNIÈRES NOUVELLES D'EUROPE.

(Voir de Vienne.)

Par les soins de notre correspondant nous avons reçu de Vienne trois documens importans: le programme du nouveau ministère, l'abdication de Ferdinand premier et la proclamation de son successeur, François Joseph Ier. Nous nous empressons de les publier. Nous avons reçu par la même voie des nouvelles de Berlin qui vont jusqu'au 2 décembre.

AUTRICHE.

Discours du prince Schwarzenberg (programme ministériel) prononcé dans la séance de la diète constitutionnelle à Kremsier, le 27 novembre.

« Convoquée par S. M., l'assemblée constituante s'est réunie ici pour continuer ses délibérations sur la constitution

» Lorsque la confiance de l'Empereur nous appela dans le conseil de la Couronne, nous ne nous faisions pas illusion sur les difficultés de notre tâche, sur la gravité de la responsabilité que nous assumions vis-à-vis du trône ainsi que du peuple. Il y a des plaies du passé à guérir, des embarras du moment à écarter, et un nouvel ordre des choses à fonder dans l'avenir le plus proche. La conscience de notre dévouement sincère pour notre patrie pour le bien-être de l'Etat, du peuple et de la liberté, la confiance que nous mettons dans votre concours pour cette grande œuvre, nous déterminèrent à sacrifier des considérations personnelles à l'amour de la patrie et à nous rendre à l'appel du Monarque.

» Nous avons accepté, des mains de S. M., le maniement du pouvoir gouvernemental, ensemble avec la responsabilité, fermement résolu que nous sommes de tenir à l'écart toute influence inconstitutionnelle, mais aussi de ne pas plus tolérer une ingérence quelconque dans le pouvoir exécutif.

» Vu notre unité dans les principes, les paroles et les actes de chacun de nous seront l'expression de la politique du ministère entier.

» Nous voulons la monarchie constitutionnelle, franchement et sans réserve. Nous voulons, cette fois-ci, que la constitution, dans l'essence et la durée garantie, consistent à nos yeux dans l'exercice commun du pouvoir législatif par le monarque et par le corps des représentans de l'Autriche. Nous la voulons, cette monarchie constitutionnelle, basée sur l'égalité des droits et le libre développement de toutes les nationalités (bruyantes acclamations) ainsi que sur l'égalité devant la loi de tous les citoyens (acclamations prolongées), garantie par la publicité dans toutes les branches de l'organisme politique, soutenue par la liberté communale et la libre organisation provinciale dans une Autriche unie et indivisible, unie par le lien commun d'un puissant pouvoir central (bruyantes acclamations).

» Nous espérons pouvoir soumettre bientôt à la sanction de S. M. le résultat de vos délibérations sur la constitution.

» Le ministère tâchera de réorganiser l'administration après les besoins du temps, et prendra à cet effet les mesures nécessaires, jusqu'à ce que des dispositions définitives soient adoptées dans la voie législative.

» Dans cette tâche, nous aurons devant nous yeux un double but : conserver intacte la liberté assurée aux peuples de l'Autriche; mettre à l'abri de toute atteinte les conditions sans lesquelles cette liberté ne peut exister : que celle-ci devienne une vérité vivante, que les conditions de son existence soient pleinement réalisées, voilà ce à quoi nous avons l'intention de travailler sérieusement et énergiquement.

» Le ministère ne veut point rester en arrière des tendances vers des institutions libérales et populaires; au contraire, il croit de son devoir de se mettre à la tête de ce mouvement (acclamations prolongées).

» La population des Principautés, qui vient d'être libérée des fardeaux qui pesaient sur le sol, attend avec impatience les décisions législatives sur la nature et la mesure de l'indemnité ainsi que sur la part qui en revienda à sa charge et qui devra être fixée d'après les principes de l'équité.

» La base d'état libre, c'est la commune libre. Il est donc un besoin urgent que, par une loi libérale, l'autonomie et l'indépendance administrative des communes soit assurée, en dedans des limites tracées par les considérations du bien-être général. Une conséquence nécessaire et absolue de cette autonomie communale sera la simplification de l'administration et une réorganisation du service public, adaptée aux exigences du temps.

Sur tous ces objets, ainsi que sur la réforme, dans le sens constitutionnel de la justice, sur la responsabilité des juges, sur le patrimoniaux et communaux par des tribunaux de l'état et sur la séparation entière de la justice de l'administration, des projets de lois vous seront soumis, Messieurs, ainsi que sur les mesures répressives propres à empêcher les abus de la presse, sur le règlement du droit d'association sur une base conciliable avec les fins de l'Etat et sur l'organisation de la garde nationale. C'est précisément parce que le ministère fait de la cause de la liberté la sienne, qu'il considère comme un devoir sacré le rétablissement d'un ordre de choses légal et et à l'abri de toute atteinte.

» Le ministère attend le concours actif et consciencieux de toutes les autorités. Son soin principal sera celui de fortifier, le plus énergiquement possible, dans l'exercice de leurs fonctions, les organes du gouvernement au service du Monarchie aussi bien que dans les provinces.

» Des événemens déplorables ont eu lieu. Il a fallu recourir à la force des armes contre une faction qui avait transformé la capitale de l'empire en un théâtre de troubles anarchiques. De profondes blessures ont été faites. Les adoucir, les guérir, rendre Vienne, le cœur de la monarchie, autant qu'il sera possible, à son ancienne prospérité, (vives acclamations), et aviser aux moyens de mettre un terme, aussitôt que les circonstances le permettront, à l'état exceptionnel qui a été amené par une nécessité impérieuse, voilà ce qui sera l'objet de nos soins les plus empressés.

» En Italie, notre glorieuse armée a vaincu la trahison et la perfidie; (vives acclamations), elle a constaté de la manière la plus splendide, les antiques vertus de l'armée autrichienne, la concorde fraternelle de toutes les races, leur dévouement plein de courage et dégagé, on le mot, quand il y va de l'honneur, de la gloire et de la grandeur de l'Autriche. Il faut qu'elle y reste encore, prête à combattre, pour y veiller à l'intégrité de l'empire. (acclamations réitérées.)

» Le voyage lombardo-vénitien trouvera, après la conservation de la paix, dans le bien organique qui l'unira à l'Autriche constitutionnelle, la garantie la plus sûre pour la conservation de sa nationalité. Les conseillers responsables de la Couronne se maintiendront fermement sur le terrain des traités. Ils s'abandonnent à l'espoir que d'ici un avenir rapproché le peuple italien participera aussi aux bienfaits d'une constitution qui doit embrasser les différentes nations dans une égalité des droits.

» La violation de ce premier droit des nations a allumé la guerre civile en Hongrie. C'est contre un parti, dont le dernier but est le bouleversement de toutes choses et la séparation de l'Autriche, que se sont soulevés, dans ce pays, les peuples dont on violait les droits imprescriptibles. La guerre n'est pas dirigée contre la liberté, mais contre ceux qui veulent priver ces mêmes peuples de la liberté (acclamations prolongées). Resserrer les liens qui les unissent à nous, obtenir la reconnaissance et la garantie de leurs nationalités, voilà l'objet de leurs efforts. Le ministère les soutiendra avec tous les moyens en son pouvoir. Toutes les voies de conciliation ayant été employées, malheureusement sans succès, c'est par la force des armes qu'on combattra le terrible d'une faction criminelle et qu'on rétablira la paix intérieure.

» Messieurs, la grande œuvre que, d'un commun accord avec les peuples, nous avons à accomplir, c'est de fonder les bases d'une alliance, qui doit réunir toutes les contrées et toutes les races de la Monarchie, dans un grand corps politique.

» Ce point de vue démontre en même temps la ligne que poursuivra le ministère dans la question allemande; ce n'est pas dans le démembrement de la monarchie que gît la grandeur de l'Allemagne; l'affaiblissement de la première ne constitue pas la force de la dernière. Le maintien de l'Autriche dans son unité politique est un besoin allemand aussi bien qu'européen (acclamations prolongées). Pénétrés de cette conviction, nous attendons le développement naturel de cette phase de transformation qui n'est pas encore terminée. Alors que l'Autriche régénérée et l'Allemagne régénérée aussi auront pris des formes nouvelles et solides, alors seulement, dis-je, il sera possible de fixer leurs relations politiques réciproques; jusqu'à ce, l'Autriche continuera à remplir fidèlement ses devoirs de confédérée.

» Dans toutes les relations extérieures de l'empire, nous saurons sauvegarder les intérêts et la dignité de l'Autriche et nous ne tolérerons, de dehors, aucune influence quelconque qui puisse entraver l'organisation indépendante de nos relations intérieures.

» Voilà les points principaux de notre politique. Nous les avons exposés franchement et sans détour; parce que sans vérité il n'y a pas de confiance et que la confiance est la première condition d'un accord salutaire entre le gouvernement et la Diète (acclamations bruyantes et prolongées.) »

II

Nous Ferdinand, par la grâce de Dieu, Empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, de ce nom, le V., roi de la Lombardie et de la Vénétie, etc. Lorsque tous montâmes sur le trône des ancêtres de feu notre père François Ier et par ordre de succession légitime, et pénétré que nous étions de la sainteté et de l'importance de nos devoirs, nous implorâmes, avant tout, le secours du Tout-Puissant; notre devise était de protéger le droit et le but de notre gouvernement, de faire augmenter le bonheur des populations de l'Autriche. L'amour et la reconnaissance de nos peuples ont récompensé richement les peines et les soucis de notre règne, et dans ces derniers temps même, lorsque par des menées criminelles, l'on est parvenu à troubler l'ordre légal et à allumer la guerre civile dans une partie de notre empire, l'immense majorité de nos peuples a persisté dans la fidélité due au souverain. Il nous en est parvenu, de toutes les parties de l'empire, des preuves qui, au milieu de ces dures calamités, ont fait du bien à notre cœur affligé.

Cependant, l'urgence des événements, le besoin évident et absolu d'une grande et vaste réforme de notre système d'état, à laquelle nous avons tâché de frayer le chemin au mois mars de l'année actuelle, nous ont donné la conviction qu'il fallait des forces plus jeunes que les forces, pour faire avancer cette grande œuvre et pour la mener à son accomplissement salutaire. Après une mûre réflexion, et pénétré par la nécessité impérieuse de ce pays, nous nous sommes décidé à *renoncer solennellement au trône impérial d'Autriche.* Notre auguste frère et successeur légitime, l'archiduc François Charles, qui a toujours été fidèle à nos côtés et qui a partagé nos efforts, a déclaré et déclare, en signant également le présent manifeste, que lui aussi renonce à la couronne impériale d'Autriche en faveur de son fils et successeur légitime l'archiduc François Joseph.

» En relevant les serments de tous les employés de l'état, nous leur désignons le nouveau monarque envers lequel désormais ils auront à remplir leurs devoirs respectifs et jurés.

» Nous disons adieu à notre vaillante armée en remerciant. Se souvenant de la sainteté de ses serments, elle a eu de rempart contre les ennemis extérieurs et contre les traîtres